

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

OBJET : Marché Festif de Producteurs

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur GUILLET

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement et l'occupation du domaine public.

**ARRETE**

**Article 1er :** Le stationnement de tout véhicule étranger à l'organisation du salon des services à la personne sera interdit sur l'ensemble de la cour e l'école Morel

**Le vendredi 14 mars 2025  
De 17 heures à 23 heures**

**Article 2 :** Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3 :** La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Monsieur GUILLET

ARBOIS, le 24 février 2025  
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE



# Demande d'autorisation

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

GUILLET DENIS

Je soussigné(e), (1) \_\_\_\_\_

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : marché de Producteurs

6 rue Morel

39600 ARBOIS

à partir du **14/03/2025** au **14/03/2025** entre 18:00 h. et 21:30 h.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 24/02/2025

Signature

### Arrêté du Maire

N° de l'arrêté AC/25 - 57

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

GUILLET DENIS

M. (1) \_\_\_\_\_

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : marché de Producteurs

6 rue Morel

39600 ARBOIS

à partir du **14/03/2025** à 18:00 au **14/03/2025** à 21:30

à l'occasion de (3) MARCHE FESTIF

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

Madame le Maire,  
Valérie DEPIERRE

le 24/02/2025



(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.